POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE

Angers le 14/10/2025

En lien étroit avec la Direction générale du SMIA, le Conseil d'administration réaffirme son engagement fort et durable au service de ses adhérents et de leurs salariés. Fidèles à notre mission première – prévenir la désinsertion professionnelle et toute altération de la santé des salariés liée au travail – nous inscrivons notre action dans une dynamique d'amélioration continue, de qualité et d'efficacité, conformément à l'article 11 de la loi du 2 août 2021, qui impose la certification de nos services par un organisme indépendant.

Dans ce cadre, le SMIA a engagé une démarche structurée pour répondre aux exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217, reconnu aujourd'hui comme le standard métier pour les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Ce référentiel évalue la qualité de nos services autour de trois axes majeurs : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de la santé des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le processus de certification se décline en trois niveaux progressifs, dont nous retenons :

- **Le niveau 3** (conformité), désormais notre objectif à présenter pour la certification en octobre 2025, validera la conformité totale de notre organisation à l'ensemble des exigences, garantissant à nos adhérents la délivrance effective de toutes les prestations prévues par notre offre socle, mesurée par des indicateurs de performance et selon les critères de qualité fixés par arrêté ministériel.

Cette démarche, soutenue par un consultant, l'association Présanse et notre service qualité, nous permettra d'adapter en continu notre organisation et nos pratiques à un environnement en mutation. Nous visons à renforcer la prévention des risques professionnels, assurer un suivi individualisé de la santé des salariés et lutter efficacement contre la désinsertion professionnelle, avec des résultats mesurés par des indicateurs précis, conformément au référentiel.

Nous attachons une importance particulière à la clarification du sens et des objectifs de chaque processus, favorisant le partage des visions, la compréhension des rôles et missions de chacun, et le décloisonnement des approches métiers. La formalisation des procédures, garante de l'accès à une information fiable et actualisée, facilitera la prise de repères pour chaque collaborateur, notamment lors de situations nouvelles (remplacement, recrutement, tâches ponctuelles).

Dans une démarche participative, l'écoute active de chaque professionnel sera encouragée afin de rechercher collectivement des solutions pour simplifier et fiabiliser nos processus. Les échanges de pratiques, tant en interne qu'avec d'autres SPSTI, seront valorisés pour renforcer notre dynamique d'amélioration continue.

Il est important de rappeler que la vocation du SMIA est de garantir de façon équitable, aux salariés de nos adhérents, un parcours santé travail tout au long de leur vie professionnelle dans un esprit de prévention globale pour l'entreprise.
Le mot « équitable » s'applique dans toutes les situations vécues par le SMIA. Il faut donc répondre à l'esprit de la loi sur le partage des ressources.

L'ensemble des missions et activités du service doit être réalisé en toute impartialité vis-à-vis de ses entreprises adhérentes et de leurs salariés. Les acteurs de notre SPSTI sont tous concernés par cet engagement : direction, personnel administratif, équipes pluridisciplinaires et instances de gouvernance. Chacun à son niveau veillera à identifier, maîtriser et prévenir tout risque pouvant affecter son impartialité.

Nous sommes convaincus que cette démarche de certification renforcera la confiance de nos adhérents, fera reconnaître le travail accompli par les professionnels du SMIA et valorisera l'engagement quotidien de nos équipes.

Je compte sur la mobilisation de chacun pour atteindre ensemble ces objectifs ambitieux et faire du SMIA un acteur de référence en matière de prévention et de santé au travail.

Dominique RISTORI, Président du Conseil d'Administration du SMIA